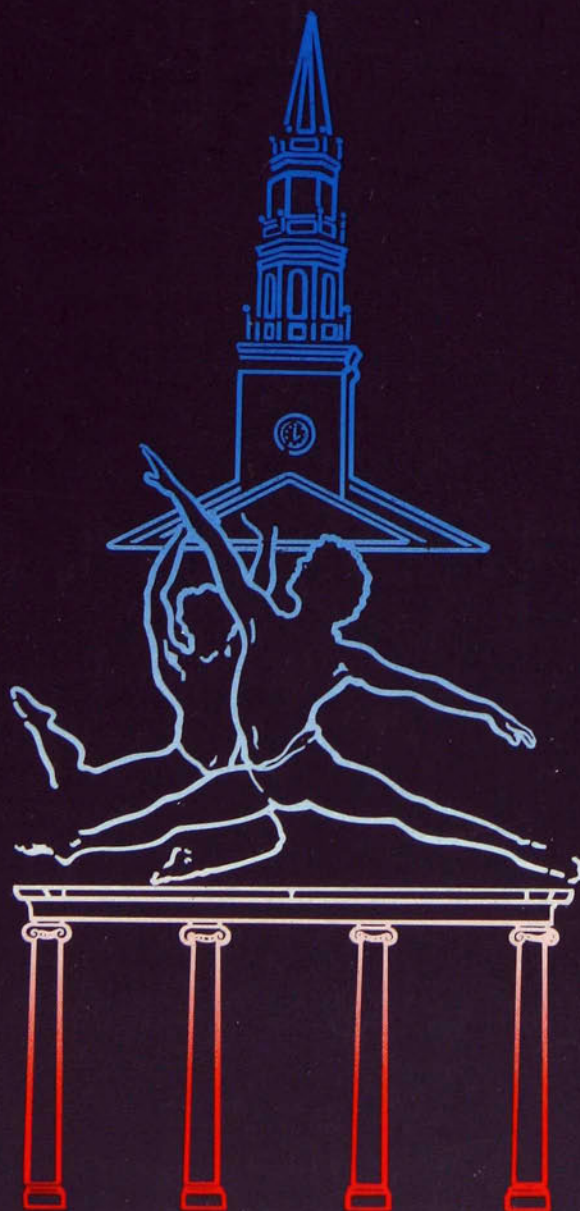


OFF  
A2  
A

# LES AFFAIRES CULTURELLES



BILAN  
ACTIONS  
AVENIR

Québec 

OFF  
A32A1  
A51

D913115

Des exemplaires sont disponibles sur demande  
à la Direction des communications du Ministère:  
Québec (418) 644-2813  
Montréal (514) 873-6190



Bibliothèque Nationale du Québec

OFF  
A38 A1  
A51

Notes pour l'allocution  
de madame Lise Bacon  
Vice-Première ministre et  
ministre des Affaires culturelles



PERSPECTIVES  
DE L'ACTION CULTURELLE  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 30 mai 1988

**NOTES POUR L'ALLOCUTION  
DE MADAME LISE BACON  
VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET  
MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

**"PERSPECTIVES DE L'ACTION CULTURELLE  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC"**

**LE 30 MAI 1988**

## L'État québécois... et le devenir culturel

Mesdames,  
Messieurs,

Parler des principales réalisations du ministère des Affaires culturelles et faire connaître à la population quelques perspectives de l'action culturelle que nous entendons mener dans ce secteur d'activité essentiel à l'épanouissement de notre société distincte, c'est parler du devenir culturel du Québec.

Depuis notre arrivée au pouvoir, le gouvernement du Québec a procédé à une véritable opération de *redressement*. À titre de Ministre et de concert avec les personnes compétentes du ministère des Affaires culturelles, nous avons procédé à une rationalisation dans les choix à poser tant sur le plan administratif que sur celui des programmes.

Sur le plan du contenu des programmes et des orientations politiques, *des choix plus cohérents s'imposaient*. Il nous fallait redéfinir la relation entre le ministère des Affaires culturelles et ses clientèles. Cette mission est en bonne voie de réalisation et le climat de confiance entre l'État et les groupes et individus représentant le monde culturel me semble rétabli.

Une phase de consolidation des choix culturels du gouvernement québécois, dans le respect des paramètres établis par notre action politique à l'automne 1985, a suivi. Un de nos objectifs, rappelons-le, consistait à faire en sorte que la politique québécoise en matière culturelle puisse se réaliser et devenir un "outil de développement économique et social".

L'un des principes qui guident notre gouvernement à travers ses choix et ses actions, repose sur *l'animation* plutôt que sur *l'initiation*. Par là, nous entendons redonner à l'État un rôle plus cohérent, moins dirigiste, plus sensible aux besoins locaux et régionaux, plus efficace en termes d'accessibilité aux différents services offerts aux Québécois.

En somme, notre gouvernement met tout en oeuvre afin que le ministère des Affaires culturelles assume son leadership et joue pleinement son rôle comme partenaire privilégié sur le plan culturel au Québec.

Enfin, le gouvernement du Québec a tenu à respecter et à reconnaître la liberté des artistes et des créateurs. L'État se devait de faire preuve de maturité afin que le devenir culturel repose sur des structures solides. C'est pour cette raison qu'à titre de ministre des Affaires culturelles, j'ai toujours pris soin d'entretenir un dialogue franc, serein et efficace avec le monde artistique.

## **Le plan de réalisation du 1 %**

C'est dans un esprit de concertation et de dialogue que notre gouvernement a amorcé et poursuivi son objectif de consacrer 1% du budget global de l'État à la culture. On se souviendra que cet engagement est issu de notre programme électoral.

Certes, la situation budgétaire en 1985 ne nous aura pas aidés à concrétiser un tel engagement aussi rapidement que je l'aurais souhaité. En dépit de cette conjoncture, j'ai mené, auprès des membres du Conseil des ministres, une lutte de tous les instants, au nom de tous les artistes, des créateurs et de toute la population québécoise, afin que soit adopté un énoncé de principe en regard de l'objectif du 1%. Je peux maintenant affirmer que nous avons franchi cette étape.

Au préalable, un travail de fond s'imposait. Je l'ai déjà mentionné depuis que j'assume cette fonction; nous aurions fait preuve de mauvaise gestion des fonds publics et mal servi le monde des arts si nous nous étions contentés de hausser brusquement les crédits sans avoir au préalable planifié l'ensemble de nos interventions.

C'est maintenant chose faite en très grande partie, ce qui a permis au gouvernement de majorer les crédits destinés aux clientèles du ministère des Affaires culturelles de près de 28 millions de dollars en 1988-1989. L'équité et le juste partage entre chacun des secteurs culturels ont guidé nos choix.

Il me plaît de souligner que la part allouée actuellement par l'État à la culture marque un progrès exceptionnel par rapport aux années antérieures. Les crédits 1988-1989 s'élèvent à 215,2 millions de dollars auxquels s'ajoute un montant de 5 millions de dollars consacré aux jeunes artistes et créateurs. Nous parlons donc d'une croissance budgétaire de 20% par rapport aux crédits de l'année budgétaire précédente.

Il m'importe de souligner ici, qu'au cours des trois dernières années, les crédits du Ministère ont connu une croissance de 28% et qu'ils représentent maintenant 0,7% de l'ensemble des crédits du gouvernement: une traduction concrète de l'intérêt du gouvernement en ce domaine et un pas significatif vers l'atteinte du 1%. À ce propos, les graphiques illustrant l'évolution budgétaire du ministère des Affaires culturelles depuis le début de la présente décennie démontrent sans équivoque l'importance que le présent gouvernement accorde à la culture.

La Coalition des artistes suit avec intérêt les moindres étapes franchies par le gouvernement dans ce dossier. En retour, comme ministre titulaire, j'ai maintenu un dialogue constant et fructueux avec les artistes pour les informer du processus en cours. C'est dans cet esprit que j'ai demandé aux membres du Conseil des ministres d'appuyer la recommandation à l'effet:

“Que le gouvernement appuie les efforts de la ministre des Affaires culturelles en vue d'atteindre au plus tard en 1990-1991 les objectifs fixés en 1985 afin d'augmenter substantiellement l'aide aux artistes et aux créateurs.”

Cet appui m'a été accordé par les membres du Conseil des ministres lors d'une séance régulière tenue en avril dernier. En fait, le gouvernement du Québec a démontré par ce geste que le temps était venu de reconnaître au développement culturel la place qu'il doit avoir au sein des préoccupations gouvernementales.

### **La promotion des jeunes artistes et créateurs**

Le développement culturel du Québec passe par l'appui des jeunes qui décident de se consacrer aux arts et à la culture. Mieux que quiconque, ils connaissent le sens donné aux “défis de demain”; ils n'ignorent pas les obstacles à franchir ni les difficultés à surmonter pour s'implanter dans le milieu et acquérir la faveur du public.

Le Ministère est conscient que l'accessibilité des jeunes aux différents programmes d'aide n'a pas toujours été rendue facile. Les jeunes artistes et créateurs se doivent de trouver toute la place qui leur revient à l'intérieur des programmes offerts aux artistes professionnels.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de leur consacrer une enveloppe spéciale de 5 millions de dollars pour maximiser leurs chances d'accéder à une carrière qui réponde à leurs aspirations.

L'avenir me semble prometteur pour les jeunes qui témoigneront d'ardeur et d'initiative. J'ai donc fait en sorte que, dans la grande majorité des secteurs d'intervention du Ministère, les jeunes trouvent une place ou augmentent celle qu'ils y ont déjà.

C'est ainsi que les mesures que je mets de l'avant inciteront les éditeurs à promouvoir et à publier des textes de jeunes auteurs, et les bibliothèques publiques à concevoir et à organiser des programmes d'animation pour amener les clientèles des bibliothèques à rencontrer notre jeune génération d'artistes et de créateurs.

J'entends aussi faciliter la production de disques et de spectacles d'artistes de la relève en diminuant les risques financiers des producteurs et fournir les ressources nécessaires pour produire en spectacle des jeunes artistes de la relève, afin de leur permettre d'effectuer des tournées à travers le Québec.

De plus, dans les arts visuels et les musées, une aide financière encouragera à exposer et à faire circuler les oeuvres d'artistes de la relève dans les galeries commerciales et communautaires.

Pour ce qui touche au cinéma et à la vidéo, j'entends augmenter le budget de base pour favoriser l'accueil des jeunes créateurs dans ce secteur d'activité, notamment par l'accès à des bourses de création, de perfectionnement ou de recherche; leur promotion auprès de l'industrie, afin d'amener cette dernière à produire leurs oeuvres, fait également partie de mes préoccupations.

Par de telles mesures, j'estime que la relève culturelle québécoise bénéficiera d'une juste part quant à l'évolution de sa démarche personnelle et à l'ouverture des producteurs et des promoteurs à leur égard.

### **Les industries culturelles**

Le ministère des Affaires culturelles estime essentiel le rôle des industries culturelles, principaux agents de production et de diffusion de la culture.

Ce secteur d'activité vit une situation précaire compte tenu d'un marché intérieur restreint et d'une forte concurrence provenant de l'étranger. L'intervention du Ministère s'impose donc pour permettre d'affronter les défis de demain.

Plusieurs actions ou programmes gouvernementaux assurent déjà un dynamisme dans le milieu. Les interventions, confiées initialement à deux organismes gouvernementaux, ont été depuis peu regroupées à la SOGIC pour assurer ainsi une meilleure cohérence. Pour réaliser son plan d'action, la SOGIC dispose d'un capital de 20 millions de dollars et gère l'administration de crédits destinés au secteur privé du cinéma, crédits qui représentent plus de 9 millions de dollars pour l'année en cours.

De concert avec les clientèles concernées, le ministère entend poursuivre sa mission et assumer ses responsabilités à l'égard des industries culturelles; ainsi un montant de 6,3 millions de dollars sera consacré à leur soutien et à leur développement.

Notre perspective d'action à l'égard des industries culturelles s'articule en complément à ce qui est déjà réalisé; elle porte sur la révision des programmes pour les ajuster à la réalité des différents secteurs d'activité, le soutien aux

entreprises qui visent le marché international, la poursuite du support à la tenue d'événements majeurs et une plus large diffusion des oeuvres des artistes et créateurs québécois.

Voilà les principaux points d'appui de notre perspective d'action vis-à-vis l'aide et le soutien aux industries culturelles.

### **Les bibliothèques publiques**

Le dossier des bibliothèques publiques préoccupe tous les Québécois et toutes les Québécoises, et on se rappellera qu'il est revenu périodiquement dans l'actualité ces dernières années. En fait, il faut garder présent à l'esprit qu'en ce domaine le Québec a dû faire face à un retard considérable.

Consciente de l'importance que les bibliothèques publiques occupent au sein de la vie culturelle du Québec j'ai créé, en janvier 1987, la *Commission d'étude sur les bibliothèques publiques* qui m'a remis un rapport complet sur la situation qui prévaut dans ce secteur. Elle a d'ailleurs émis plusieurs recommandations propres à redresser cette situation.

J'ai le plaisir de vous livrer aujourd'hui la réponse gouvernementale au rapport qui, on s'en souviendra, portait le titre: "*Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager*".

D'emblée, je puis vous dire que je souscris à l'approche qui privilégie, en matière de bibliothèques publiques, un partage de responsabilités entre le gouvernement provincial et les municipalités puisque ces dernières connaissent mieux que quiconque les besoins de leurs citoyens. Par ailleurs, le gouvernement n'entend pas abdiquer le rôle qui lui revient de planifier et de coordonner le développement *harmonieux du réseau* des bibliothèques publiques.

C'est pourquoi, en termes de perspectives d'avenir, le gouvernement a consenti à la mise en place des mesures qui permettent une aide financière de 4,6 millions de dollars en 1988-1989, ce qui porte à 20,9 millions de dollars le montant de l'aide aux bibliothèques publiques; à cette somme s'ajoute un montant de 1,3 million de dollars que l'OPDQ consacrera, sur quatre exercices financiers, à l'informatisation des bibliothèques centrales de prêt.

Je prendrai également les mesures pour faire réviser la Loi sur les bibliothèques publiques, comme le recommandait la Commission d'étude, de façon à la rendre conforme aux nouvelles conditions dans lesquelles doit se réaliser leur développement.

J'entends de plus établir, au sein du ministère, un secrétariat des bibliothèques publiques qui offrira des services conseils spécialisés et veillera à l'application de sa Loi et de ses règlements.

Dans la poursuite de la concertation amorcée avec les municipalités, je compte également encourager l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des services offerts.

### **Le dynamisme des régions**

Les disparités, les traditions et les points d'intérêt régionaux sont des caractéristiques propres à la richesse culturelle du Québec. Pour vivre et se développer, la culture doit donc trouver preneurs et maîtres d'oeuvre dans les différents milieux.

Le rayonnement de la métropole culturelle, Montréal, et celui de la capitale, Québec - trésor du patrimoine mondial - de même que l'accès à la culture et l'émergence des talents à la grandeur du Québec doivent faire route ensemble et contribuer au développement de la culture québécoise.

Tout en assumant son rôle de chef de file, le gouvernement fait en sorte que ses interventions tiennent compte de cette réalité.

Le soutien de l'État aux régions s'est fait sentir dans tous les secteurs d'activité: mise en place d'un réseau d'équipements culturels diversifié et adapté aux besoins, aide à des centaines d'artistes et créateurs pour leur permettre d'entreprendre et de poursuivre des carrières intéressantes, soutien aux organismes dans les différentes disciplines pour la formation, la production et la diffusion de spectacles ou de produits culturels et enfin, aide à la mise en valeur du patrimoine québécois.

Pour intensifier le développement culturel en région, le Ministère a fait en sorte d'augmenter l'aide financière pour soutenir davantage les activités d'animation, accroître la diffusion de spectacles en région et l'accessibilité des produits culturels par des tournées à la fois d'artistes ou d'oeuvres artistiques, et permettre la mise en place de réseaux régionaux et interrégionaux pour soutenir la réalisation de ses activités.

Le ministère des Affaires culturelles témoigne ainsi de l'intérêt qu'il porte à une meilleure accessibilité de la culture dans toutes les régions du Québec.

### **La muséologie et le patrimoine**

Le développement de notre réseau muséologique fait également partie de nos priorités. L'État, jusqu'à maintenant, a joué un rôle capital pour que puissent se développer les institutions vouées à la conservation et à la mise en valeur de nos biens patrimoniaux et à l'art international. L'intérêt et l'encouragement de tous les Québécois et de toutes les Québécoises parle de lui-même.

Quel témoignage plus éloquent que ces millions de visiteurs qui, ces dernières années, ont fréquenté nos musées? Souvenons-nous que la seule exposition des "Impressionnistes", présentée au Musée du Québec en 1986, a attiré plus

de 100 000 visiteurs, tandis que l'exposition Borduas, qui se tient présentement au Musée des beaux-arts de Montréal, prévoit accueillir plus de 150 000 visiteurs.

Des projets déjà connus font toujours partie du calendrier de réalisations du Ministère tels l'ouverture du Musée de la civilisation à Québec à l'automne 1988, l'agrandissement du Musée du Québec et du Musée des beaux-arts et le déplacement du Musée d'art contemporain au centre-ville de Montréal. C'est ainsi que le ministère des Affaires culturelles consacre à la muséologie, en 1988-1989, des crédits de l'ordre de 32 millions de dollars auxquels s'ajoutent des investissements en immobilisations qui totalisent quelque 100 millions de dollars.

Le Ministère favorisera de plus un rapprochement avec les clientèles en accordant la priorité aux actions visant la diffusion et la circulation des oeuvres des artistes québécois dans l'ensemble du réseau.

J'entends également terminer le bilan des interventions du Ministère et présenter, en 1989, un plan de consolidation des musées qui proposera entre autres des moyens visant à inciter les partenaires locaux à partager avec le gouvernement la responsabilité des actions muséologiques sur leur territoire. Un tel plan d'action nécessitera, il va sans dire, une concertation entre tous les intervenants et une collaboration soutenue.

Je m'en voudrais, enfin, de passer sous silence le fait que le Ministère a versé aux municipalités en 1986-1987 une somme de 14,6 millions de dollars pour assurer la protection et la mise en valeur de leur patrimoine. D'autres formes d'aide ont été consenties pour la recherche et la diffusion, l'aide à la restauration de sites, d'immeubles et autres éléments de notre patrimoine à des individus ou corporations. C'est ainsi qu'un peu plus de 25 millions de dollars ont été consacrés au parc immobilier patrimonial.

Soucieuse de mieux assumer le rôle qui revient au Ministère en matière de développement du patrimoine et dans le but de consolider et de poursuivre les actions entreprises, je compte, après consultation à l'automne 1988 des groupes et des organismes concernés, définir une nouvelle politique du patrimoine. J'ai également l'intention d'introduire un nouveau programme d'aide portant sur la recherche, l'animation et la diffusion en matière de patrimoine.

Je prendrai enfin des mesures pour renouveler les ententes qui nous lient à la Ville de Montréal pour le développement du Vieux-Montréal et amorcer les discussions avec la Ville de Québec pour renouveler celles qui se terminent en 1990.

## Les institutions nationales

*La Bibliothèque nationale du Québec*, cette institution vouée à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire québécois publié, est devenue avec les années un instrument privilégié de notre identité culturelle.

Les années 1986-1988 ont marqué un tournant significatif dans les orientations de la Bibliothèque nationale: elle s'est fait davantage connaître.

Dans la foulée des actions entreprises, j'entends faire en sorte que cette institution nationale augmente l'accessibilité des services qu'elle offre au public.

Je compte de plus soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi qui lui permettra d'acquérir le statut d'organisme autonome. Cette loi lui permettra de mieux jouer son rôle de chef de file du réseau documentaire québécois et de dépositaire de tout document publié au Québec.

*Les Archives nationales du Québec*, quant à elles, se veulent un lien qui rapproche la société québécoise de son passé ... et aussi de son avenir. Elles sont dépositaires du patrimoine le plus universel, le plus diversifié et le plus révélateur des progrès et des valeurs de notre collectivité.

C'est à ce titre que j'ai demandé à cette institution d'évaluer la Loi québécoise sur les archives et de procéder à une vaste consultation concernant une éventuelle politique sur les archives privées. J'espère que cette consultation permettra de bien analyser ce concept d'archives privées d'intérêt culturel.

Cette réflexion, jumelée à nos évaluations sur l'application de notre Loi sur les archives nous amènera peut-être à nous interroger sur la nécessité de la modifier, non pas pour en questionner les objectifs ou la pertinence mais plutôt pour assurer sa conformité à notre réalité actuelle.

*Les conservatoires de musique et d'art dramatique* font également l'objet d'une réflexion sur le plan administratif. Je vous rappelle que la création du Conservatoire de musique en 1942 a permis au Québec d'effectuer un rattrapage remarquable en ce qui concerne la formation des musiciens d'orchestre. Celle du Conservatoire d'art dramatique en 1954 a joué un rôle important dans l'essor du théâtre québécois. Nous sommes fiers de la place que ces institutions occupent au Québec, de la qualité de leurs interventions et de la vitalité de leur organisation.

Je suis consciente que dans le domaine de la formation musicale comme dans d'autres, il y a matière à discussion voire même à amélioration. Cependant, dans ce dossier comme dans les autres que j'ai menés à terme, je prendrai mes décisions avec un seul souci: celui des élèves. Nous sommes là pour eux et pour

elles, nous sommes là pour en faire des artistes professionnels dont le Québec a su et saura s'enorgueillir.

Avec toutes ces réflexions qui se poursuivront jusqu'à l'automne prochain et qui trouveront notamment l'un de leurs aboutissements lors du Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec, j'ai l'intention d'arrêter pour les années '90 et les suivantes la mission que j'entends confier au Conservatoire de musique. Mais déjà je peux réaffirmer sans ambiguïté que les conservatoires de musique et d'art dramatique doivent poursuivre, sans inquiétude pour leur avenir, leur travail d'excellence auprès des jeunes.

### **La cinématographie**

La production cinématographique québécoise a connu un essor remarquable. Rappelons seulement les succès obtenus ici et à l'extérieur des frontières du Québec par des films comme "Le déclin de l'empire américain", "Un zoo la nuit", ou les films pour la jeunesse produits par le tandem Melançon-Demers.

L'État accorde une attention particulière à la cinématographie, compte tenu de ses responsabilités et des enjeux importants qui s'y dessinent: enjeu culturel bien sûr, mais aussi enjeu économique où la complexité de cette industrie mérite que des analyses exhaustives éclairent l'allocation de ressources techniques et financières.

La Loi sur le cinéma offre un cadre qui crée les meilleures conditions en faveur du développement du cinéma et de la vidéo au Québec. Cependant, elle ne règle pas l'ensemble de la problématique; j'entends donc aller de l'avant dans le domaine de la cinématographie en mettant en vigueur certains règlements adoptés en vertu de la Loi sur le cinéma, afin de permettre une mise en application plus complète de cette loi. J'ai également la ferme intention de poursuivre l'objectif d'en venir à une entente avec la France, afin d'assurer aux films doublés au Québec le libre accès au marché français.

Je prendrai aussi des mesures pour assurer à la Cinémathèque québécoise le soutien nécessaire à son développement et à son rayonnement au niveau international.

Enfin je suis très heureuse de souligner les mesures que mon collègue, le ministre des Finances, a introduites dans son récent discours du budget majorant à 166,2/3 % la déduction fiscale accordée pour soutenir la production de films; cette mesure, j'en suis persuadée, aura pour effet d'accroître l'apport du secteur privé du cinéma.

### **Les arts d'interprétation**

Dans le domaine des arts d'interprétation, plusieurs programmes d'aide sont destinés à des activités comme la danse, le théâtre et la musique.

Le gouvernement estime que l'ouverture du Québec sur le marché étranger devient une réalité de plus en plus présente et intéressante pour les artistes. Le bilan du ministère des Affaires culturelles est d'ailleurs impressionnant et se traduit par des *gestes concrets* au niveau des équipements culturels, de la formation et de l'ajustement de ses programmes qui ont été révisés en profondeur. La documentation qui vous est remise ce matin en fait d'ailleurs état.

En termes de perspectives, signalons d'abord que des crédits supplémentaires de l'ordre de 4 millions de dollars sont accordés pour l'année 1988-1989, crédits qui permettent d'accroître l'aide que nous consentons aux organismes en arts d'interprétation.

En outre, j'entends soutenir la consolidation du réseau de diffusion complémentaire, reconnaître les nouveaux modes d'expression interdisciplinaires, encourager la circulation de spectacles professionnels de diverses disciplines et ce, dans toutes les régions du Québec.

**En conclusion:****Du statut de l'artiste  
à l'environnement culturel du Québec**

À la lumière d'un tel bilan et des perspectives annoncées, on aura constaté que l'action du ministère des Affaires culturelles est non seulement fondée sur la quantité des mesures mises de l'avant mais aussi sur la qualité de ses interventions.

C'est dans cette perspective que l'important dossier de la reconnaissance du statut des artistes de la scène et du spectacle a été mené à terme en décembre dernier. La Commission de reconnaissance est en place depuis le 1er avril 1988.

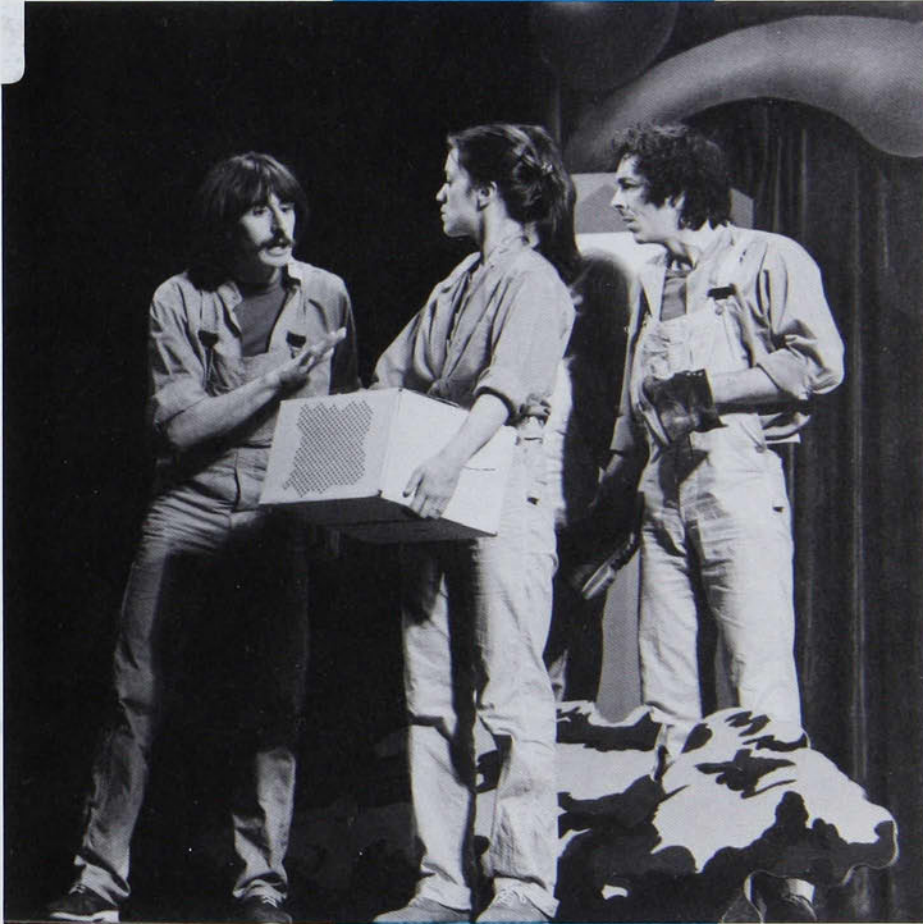
Je n'entends pas m'arrêter là; d'autres mesures sont en préparation pour les secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de l'écriture. Pour ma part, je n'ai jamais considéré ce dossier comme un point d'arrivée, mais comme un véritable point de départ vers un meilleur environnement culturel pour l'ensemble de nos artistes et créateurs.

Le plan d'action dont je viens de faire état permet de mieux cerner les enjeux majeurs sur lesquels entend intervenir le Ministère en matière d'affaires culturelles.

J'invite donc tous les intervenants du milieu à en prendre connaissance. Ils constateront que tous et chacun y trouvent leur place. J'estime enfin qu'un esprit de collaboration et de dialogue constitue un outil essentiel de développement culturel et social qu'il faut maintenir et partager pour "mieux s'ouvrir à demain".

LES BIBLIOTHÈQUES  
LES INDUSTRIES  
LA CINÉMATOGRAPHIE  
LES ARTS  
LES ARTISTES  
LA PROMOTION  
DES JEUNES  
ARTISTES ET  
CRÉATEURS

OFF  
A32A1  
A51



Photographie: Ministère des Communications

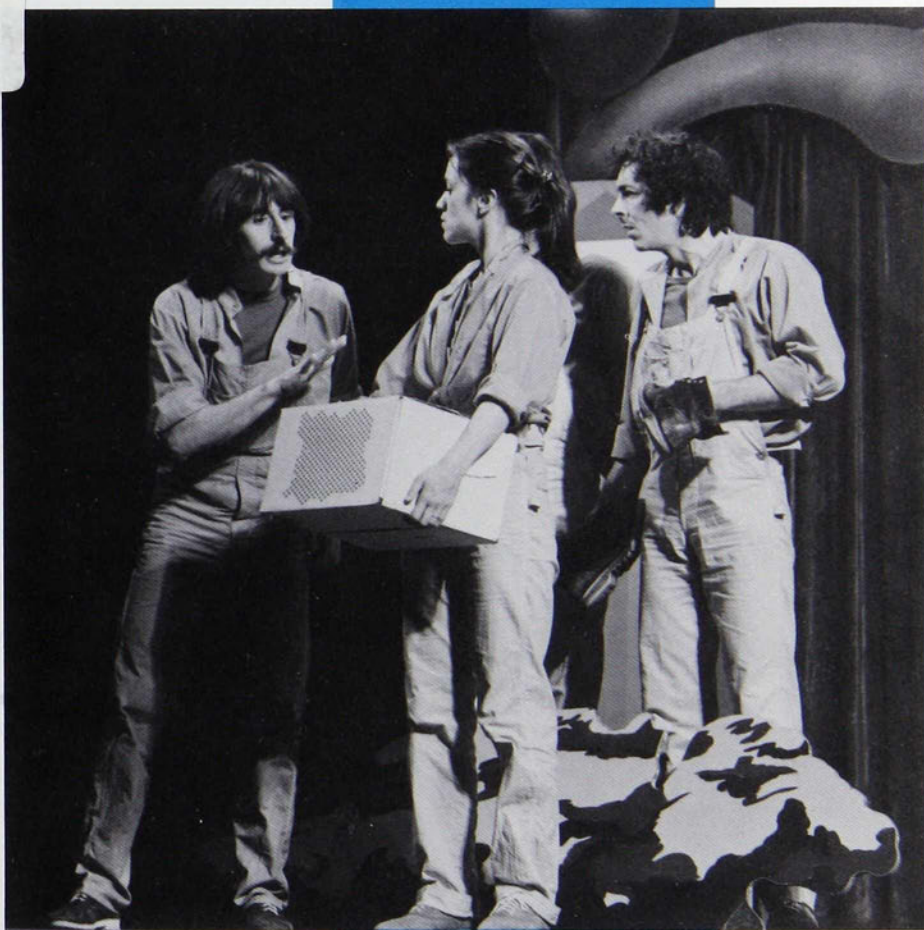
Les jeunes au Québec:  
pierre angulaire d'une  
culture dynamique  
tournée vers l'avenir.



Québec 

OFF  
A32A1  
A51

# LA PROMOTION DES JEUNES ARTISTES ET CRÉATEURS



Photographie - Ministère des Communications

Les jeunes au Québec:  
pierre angulaire d'une  
culture dynamique  
tournée vers l'avenir.



Québec 

**C**ONSIDÉRER L'AVENIR des arts et du développement culturel au Québec, c'est reconnaître les jeunes comme la pierre angulaire de cet avenir. Leur désir de participer à l'évolution artistique de la société et l'influence positive qu'ils sont à même d'exercer sont des atouts majeurs qui méritent une attention particulière.

Bien que les jeunes artistes aient été l'objet d'une préoccupation constante pour le Ministère, force est de reconnaître qu'en dépit de leur admissibilité à différents programmes reliés au domaine culturel, il était difficile pour eux de prendre toute la place qui leur revenait et de percer à l'intérieur des règles qui balisent les programmes offerts aux artistes professionnels.

Considérant qu'il s'agit d'une obligation de société de reconnaître l'importance des jeunes dans l'avenir culturel du Québec, le gouvernement a décidé de leur consacrer une enveloppe spéciale de 5 millions de dollars pour favoriser leur essor. Les secteurs de la littérature, du disque et du spectacle, du théâtre, de la musique et de la danse, des arts visuels, du cinéma et de la vidéo ont été désignés comme champs prioritaires d'intervention.

## EN PERSPECTIVE

Parmi les mesures spécifiques mises de l'avant pour soutenir l'importance des jeunes artistes québécois, le ministère des Affaires culturelles entend notamment :

### dans le secteur de la littérature

- inciter les éditeurs à prendre davantage de risques quant à la publication des textes des jeunes auteurs et à leur promotion dans le réseau des salons du livre, des bibliothèques publiques, des écoles, des médias, etc. ;
- inciter les bibliothèques publiques à concevoir et à organiser des programmes d'animation susceptibles d'amener les jeunes à fréquenter la bibliothèque pour y rencontrer les jeunes auteurs et les jeunes artistes du domaine des arts d'interprétation ;

### dans le domaine du disque et du spectacle

- faciliter la production de disques et de spectacles d'artistes de la relève en diminuant les risques financiers des producteurs et en leur fournissant les moyens d'en faire une promotion adéquate, par la production de vidéoclips dans le cas du disque et par un investissement accru au niveau de la préproduction de spectacles ;

### en théâtre, en musique et en danse

- fournir les ressources nécessaires aux producteurs et aux diffuseurs pour engager et produire en spectacle de jeunes artistes de la relève et permettre la tournée de spectacles tant sur le plan régional, interrégional que national. Un effort particulier sera déployé pour présenter les œuvres des jeunes créateurs dans les domaines de la danse et du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le but de former le public adulte de demain ;

### **dans les secteurs des arts visuels et des musées**

- fournir aux galeries commerciales et communautaires, aux centres d'artistes, aux musées privés, une aide financière pour exposer et faire circuler les œuvres des artistes de la relève;

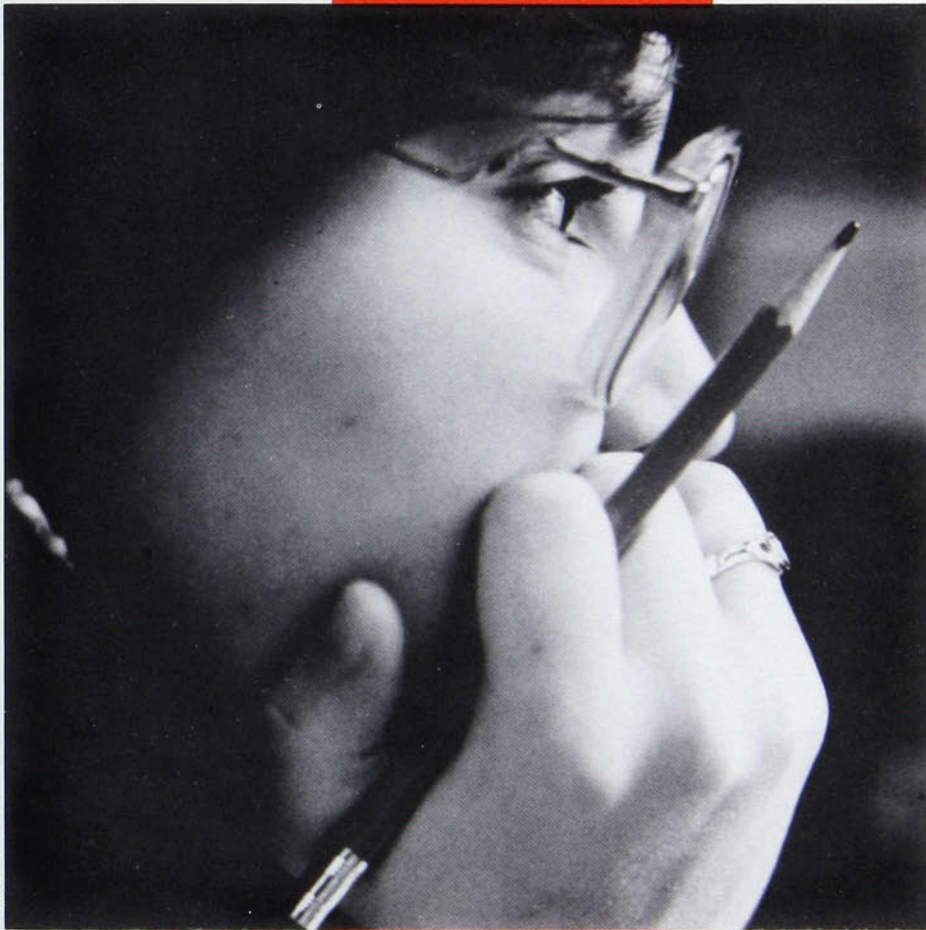
### **en cinéma et en vidéo**

- augmenter le budget de base pour accueillir les jeunes créateurs dans le secteur du cinéma et de la vidéo, et leur permettre d'avoir accès à des bourses de création, de perfectionnement ou de recherche;
- faire la promotion des jeunes créateurs auprès des industries du cinéma et de la vidéo et encourager celles-ci à produire leurs œuvres.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des  
Affaires culturelles**

# LES ARTISTES ET LES CRÉATEURS



Photographie: Ministère des Communications

Respect de l'indépendance  
du milieu artistique par  
rapport à l'État. Souci  
d'équité sociale et  
économique envers les  
artistes et les créateurs.

Québec 

**L**ES PRÉOCCUPATIONS des artistes et des créateurs ont donné lieu à un événement historique en mai 1986. Pour la première fois, une commission parlementaire les a conviés à dresser un tableau de leur situation. Les 48 mémoires soumis à la Commission faisaient état des attentes des artistes et des créateurs quant à leur statut socio-économique et juridique. Les quelques centaines de recommandations portaient autant sur les relations de travail que sur les programmes d'aide du ministère des Affaires culturelles, le droit d'auteur, la formation et le perfectionnement, la fiscalité, la sécurité sociale, la santé et la sécurité du travail et les recours juridiques. La voie vers l'élaboration d'un plan de travail substantiel était tracée pour les actions subséquentes du Ministère.

## ACTIONS ENTREPRISES

L'indépendance du milieu artistique par rapport à l'État et un souci d'équité sociale et économique envers les artistes, tels sont les principes fondamentaux qui ont guidé l'intervention gouvernementale. Ces principes ont notamment permis la mise en place de mesures concrètes :

- L'adoption d'une loi reconnaissant le statut professionnel des artistes de la scène, du disque et du cinéma et des conditions d'engagement qui les régissent. L'adoption de cette loi sur le statut de l'artiste répond à une demande légitime des artistes-interprètes-pigistes et des créateurs en leur accordant le statut de travailleurs autonomes et en établissant un régime de négociation d'ententes collectives adapté à chaque discipline. Ses dispositions définissent les mécanismes d'action des syndicats et des associations professionnelles comme agents-négociateurs; elles instituent une Commission de reconnaissance des associations d'artistes. Cette commission, mandatée par la Loi, joue un rôle majeur puisqu'elle dote les artistes d'un cadre de relations de travail ayant une assise juridique: elle définit les secteurs de négociation, reconnaît les associations habilitées à représenter les artistes dans ces secteurs et veille à l'application des procédures de négociations et au respect des ententes;
- la révision des programmes d'aide et l'augmentation des crédits consacrés aux programmes de bourses pour les artistes et les créateurs; les programmes ont été revus en profondeur, simplifiés et unifiés pour les rendre plus compréhensibles et les budgets qui leur sont consacrés ont doublé en deux ans. Un programme unique à quatre volets – soutien à la pratique – soutien au perfectionnement – ressourcement – recherche et innovation – remplace maintenant les sept programmes précédents. Des bourses sont destinées à des artistes ayant au moins sept années de pratique professionnelle ainsi que des réalisations majeures connues au Québec et à l'étranger (type A) ou à ceux qui exercent professionnellement depuis au moins deux ans et qui comptent des réalisations rendues publiques dans leur région ou à l'extérieur de celle-ci (type B).

L'ouverture des programmes aux projets multidisciplinaires, à l'innovation et au cinéma comble une importante lacune mise en lumière par les travaux du groupe-conseil sur le statut de l'artiste; le groupe-conseil, constitué par la Ministre au printemps 1987, est composé de représentants de l'ensemble des secteurs de la création et des arts;

- l'adoption d'une politique d'acquisition et de gestion des droits d'auteur pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux; rappelons que ce projet vise dans l'ensemble à doter l'administration publique d'un régime d'acquisition et de gestion de droits d'auteur, d'un cadre d'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur et, surtout, d'une gestion du droit d'auteur gouvernemental.

## EN PERSPECTIVE

Pour achever la réalisation du plan de travail, déjà bien amorcée, donner les suites appropriées à la Loi sur le statut de l'artiste et améliorer ses programmes gouvernementaux, le Ministère poursuit son action en préconisant un train de mesures en collaboration avec les partenaires concernés; dans cet esprit, il entend:

- tenir son engagement à l'égard des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature en vue de leur assurer une reconnaissance professionnelle leur garantissant des conditions de travail adéquates; les orientations et les mesures appropriées seront présentées dès l'automne 1988;
- s'assurer que la Commission de reconnaissance des associations d'artistes récemment créée définisse rapidement les secteurs de négociation d'ententes collectives et désigne les associations professionnelles qui seront habilitées à représenter les artistes;

- collaborer avec le ministère du Revenu et le ministère des Finances à l'examen des problèmes fiscaux des artistes, notamment sous l'angle des dispositions fiscales pour les travailleurs indépendants, et à la recherche des solutions appropriées;
- poursuivre l'inventaire des possibilités relatives aux activités d'échanges entre créateurs et jeunes en milieu scolaire, de concert avec le ministère de l'Éducation;
- coordonner l'application de la politique de gestion et d'acquisition de droits d'auteur que le gouvernement vient d'approuver pour ses ministères et organismes;
- accorder priorité au dossier de la formation professionnelle et du perfectionnement des artistes, y compris la formation des jeunes artistes dans les établissements spécialisés. À cet égard, il verra à assurer la concertation avec les autres ministères responsables, pour l'ensemble du dossier de la formation professionnelle, et à favoriser les discussions à ce sujet dans le cadre de la prochaine conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de la culture à Québec, cet automne;
- consacrer aux programmes de bourses pour les artistes des crédits supplémentaires de 2 millions de dollars, ce qui double les crédits consentis à ce chapitre au budget précédent, sans tenir compte des 5 millions additionnels consacrés à la promotion des jeunes artistes.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des  
Affaires culturelles**

# LES ARTS D'INTERPRÉTATION



Photographie : Bernard Vallec

Des progrès importants  
dans les domaines de la  
musique, du théâtre et de  
la danse.

Québec 

**L**A MUSIQUE, LE THÉÂTRE ET LA DANSE connaissent depuis quelques années un essor important. Le nombre et la qualité des œuvres produites, leur diffusion au Québec et à l'étranger manifestent le dynamisme du milieu des arts d'interprétation.

Pour appuyer ce champ de pratique, le ministère des Affaires culturelles intervient par des programmes d'aide financière et de soutien technique destinés aux individus et aux organismes. Ceux-ci reçoivent une aide adaptée aux besoins de la formation professionnelle, de la création, de la production, de la diffusion.

## ACTIONS ENTREPRISES

Le Ministère est intervenu de façon majeure dans ce secteur et a mené à terme les actions suivantes :

- révision de ses programmes d'aide en arts d'interprétation pour les ajuster aux besoins exprimés au cours d'une large consultation et pour permettre de répondre à de nouveaux besoins ;
- mise en place de mécanismes de concertation avec les différents paliers gouvernementaux pour assurer la complémentarité des actions reliées aux événements majeurs en arts d'interprétation, notamment les grands festivals internationaux ;
- attribution d'une aide spéciale destinée aux équipements culturels dans le but de répondre à des besoins urgents ;
- évolution du dossier de la formation professionnelle en danse dans le but d'assurer le développement de cette discipline, en collaboration avec l'École supérieure de danse du Québec et les Ateliers de danse moderne.

## EN PERSPECTIVE

Si, d'une part, des crédits supplémentaires de l'ordre de 4 millions de dollars accordés pour l'exercice financier 1988-1989 permettent au Ministère d'accroître son aide aux organismes en arts d'interprétation, celui-ci souhaite, d'autre part, pallier aux problèmes que connaît ce secteur. Dans cet esprit, le Ministère entend :

- soutenir la consolidation de réseaux de diffusion complémentaires sur le territoire en s'appuyant sur le dynamisme des diffuseurs et sur leur capacité d'interaction pour desservir les différents publics des arts de la scène ;
- reconnaître les nouveaux modes d'expression interdisciplinaire tout en favorisant une approche qui respecte la dynamique et la spécificité de chaque discipline ;
- encourager la circulation de spectacles professionnels de diverses disciplines des arts d'interprétation dans toutes les régions du Québec ;
- soutenir le développement des grandes salles en région et des coopératives de spectacles ;
- soutenir des projets visant à améliorer les rapports entre les organismes de production et les organismes de diffusion.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des**  
**Affaires culturelles**

# LA CINÉMATOGRAPHIE



Photographie: Ministère des Relations Internationales

Le cinéma québécois,  
fleur de la production  
cinématographique  
canadienne.

Québec 

**D**EPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, le Québec porte un intérêt particulier au secteur du cinéma. C'est ici, en effet, que la production cinématographique canadienne connaît son essor le plus remarquable.

Il y a six ans, le rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel a permis d'élaborer un nouveau cadre législatif ayant pour objectif la création de meilleures conditions pour le développement du cinéma et de la vidéo au Québec. De ce rapport est née la Loi sur le cinéma.

Cette loi-cadre, première étape d'une réforme dans le secteur du cinéma, a redéfini le partage du marché intérieur québécois entre les entreprises d'ici et les entreprises étrangères et a établi des règles susceptibles de permettre la réappropriation du marché de la distribution par des distributeurs québécois.

Par ailleurs, en raison de l'importance que le Ministère accorde au secteur du cinéma, la Cinémathèque québécoise bénéficie de son soutien constant dans l'exercice de son mandat. Depuis 25 ans, cet organisme privé reconnu en vertu de la Loi sur le cinéma conserve, restaure et diffuse un patrimoine cinématographique considérable. La Cinémathèque québécoise gère également, pour le gouvernement, une des plus importantes collections d'ouvrages sur le cinéma au monde.

## DES GESTES CONCRETS

Pour améliorer le fonctionnement de ce secteur des industries culturelles qu'est la cinématographie, le gouvernement a pris des mesures concrètes :

- maintien d'un dialogue ouvert, d'une part, avec les représentants de l'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec et, d'autre part, avec une entreprise majeure de distribution de films, la **Motion Picture Export Association of America**. Ce dialogue a permis la signature d'une entente entre la ministre des Affaires culturelles et le président de la Motion Picture, entente qui vient consolider l'industrie de la distribution cinématographique au Québec ;
- modification à la Loi sur le cinéma et à la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications pour créer la Société générale des industries culturelles et redéfinir le rôle de l'Institut québécois du cinéma et de la Régie du cinéma ;
- collaboration avec le ministère des Finances afin que des ajustements soient apportés aux mesures fiscales sur les investissements dans les films, de façon à permettre au secteur du cinéma et de l'audiovisuel de bénéficier des fonds privés nécessaires à son fonctionnement ;
- reprise des négociations avec la France dans l'important dossier du doublage des films en français au Québec. Il faut souligner ici les progrès déjà réalisés et la volonté partagée du Québec et de la France de régler ce litige vieux de vingt ans ;
- soutien à la Cinémathèque québécoise reconnue mondialement pour la richesse de ses collections, la qualité de son travail de recherche et le professionnalisme de son animation.

## EN PERSPECTIVE

Le Ministère poursuivra les actions déjà amorcées en mettant de l'avant des mesures susceptibles d'accroître la vitalité de l'industrie cinématographique au Québec. Dans cet esprit, il entend :

- mettre en vigueur certains règlements adoptés en vertu de la Loi sur le cinéma afin de permettre une mise en application plus complète de cette loi;
- poursuivre l'objectif consistant à convenir d'une entente avec la France afin d'assurer aux films doublés au Québec le libre accès au marché français;
- accroître son rôle de soutien à la Cinémathèque québécoise de façon à promouvoir son rayonnement et ses activités et à lui permettre de poursuivre sa mission patrimoniale dans le domaine du cinéma;
- augmenter l'aide au secteur privé du cinéma portant les crédits qui y sont alloués pour l'année 1988-1989 de 8 millions à 9,2 millions de dollars; à cette somme s'ajoutent près de 2 millions de dollars permettant d'accorder des bourses aux jeunes artistes et créateurs en cinéma ainsi que de donner des subventions à l'industrie pour l'inciter à mettre ces jeunes à contribution dans les diverses étapes de la production de films.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des**  
**Affaires culturelles**

# LES INDUSTRIES CULTURELLES



Photographie: Ministère des Communications

Lien essentiel entre le  
créateur et le public, elles  
sont un des fondements  
du rayonnement culturel  
au Québec et à l'étranger.

Québec 

**L**ES INDUSTRIES CULTURELLES comptent parmi les principaux agents de production et de diffusion de la culture. Par le livre, la chanson, la musique, le spectacle, le film, les productions audiovisuelles et les métiers d'art, les œuvres des artistes et des créateurs québécois sont connues et appréciées du grand public. Pour assurer la présence des produits culturels québécois dans les réseaux industriels et commerciaux au Québec et à l'étranger, et pour que ceux qui dépendent de ces industries pour exercer leur art puissent diffuser leurs œuvres à un public, l'aide gouvernementale est primordiale, voire essentielle.

Compte tenu de la situation précaire vécue ces dernières années par les industries culturelles québécoises pour que leurs produits concurrencent ceux de l'étranger et compte tenu d'un marché intérieur restreint et majoritairement francophone au cœur de l'Amérique, l'intervention du ministère des Affaires culturelles s'impose.

Disposant de moyens réduits pour la mise en production et le marketing de leurs produits et vivant les difficultés que nécessite une présentation attrayante de ces produits sur le marché international, les entreprises ont vu leurs efforts soutenus par la création de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et l'aide à la production.

## ACTIONS ENTREPRISES

La gestion de certaines interventions confiées initialement à deux organismes gouvernementaux a été regroupée depuis peu à la SOGIC qui joue désormais un rôle prépondérant, cohérent et unifié auprès des industries de la culture, des communications et du cinéma. Son action vise à :

- favoriser la structuration et le développement des entreprises dans les domaines de la culture, des communications et du cinéma;
- assurer le financement de leurs projets;
- contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises;
- soutenir la promotion des exportations de biens et services de nature culturelle par la prise en charge du secteur des industries culturelles qui relevait auparavant du ministère du Commerce extérieur.

Pour réaliser son plan d'action, la SOGIC dispose d'un capital de 20 millions de dollars et gère l'administration des crédits destinés au secteur privé du cinéma. Ceux-ci étaient d'environ 8 millions de dollars ces dernières années et sont maintenant de 9,2 millions de dollars. Ils servent notamment au financement de projets ou de productions cinématographiques et à la diffusion et à la promotion des produits cinématographiques québécois.

L'action du Ministère complète celle de la SOGIC. Pour soutenir et développer le secteur des industries culturelles, il consacre 6,3 millions de dollars aux fins suivantes :

#### **Secteur du livre**

- Soutien financier aux maisons d'édition agréées ;
- aide à la promotion pour le marché québécois ;
- aide à la coédition France-Québec ;
- soutien à l'édition de périodiques culturels ;
- contribution à la tenue de divers salons du livre au Québec pour favoriser la présence des éditeurs agréés par un mécanisme de compensation des frais liés à la présence des éditeurs dans toutes les régions administratives ;
- aide aux libraires agréés pour le transport des livres au Québec et aide à l'informatisation en vue d'améliorer les services aux consommateurs et de favoriser la consolidation des entreprises ;
- démarche de mise en valeur de la production québécoise sur les marchés étrangers en collaboration avec le Comité des éditeurs pour les foires à l'étranger ;
- promotion des produits québécois d'édition spécialisée, à savoir l'affiche, les reproductions d'œuvres artistiques et le livre parlé.

#### **Secteur de l'industrie du disque et du spectacle**

- Aide à la production de disques d'artistes de la relève ;
- aide à la promotion de disques et de spectacles d'artistes québécois, au Québec et à l'étranger ;
- contribution significative à la tenue d'événements majeurs en variétés à Montréal et dans différentes villes du Québec.

#### **Secteur des métiers d'art**

- Promotion du secteur en participant au financement des différentes corporations d'artisans, des écoles-ateliers, du Conseil des métiers d'art et commercialisation des produits de la Société de mise en marché des métiers d'art.

#### **Secteur du cinéma**

- Soutien à la Cinémathèque québécoise et à son Centre de documentation.

## EN PERSPECTIVE

Pour se développer, les industries culturelles ont besoin d'œuvres nouvelles attrayantes et originales, produits de la créativité artistique québécoise. L'interaction entre les industries culturelles et les créateurs et artistes doit être stimulée non seulement pour assurer un débouché de travail mais aussi pour permettre une large diffusion des produits et, par conséquent, une meilleure connaissance de la société québécoise. Les interventions du Ministère et de la SOGIC appuient les efforts de tous les secteurs qui stimulent la production et la mise en marché d'œuvres québécoises.

De concert avec les clientèles concernées, le Ministère poursuivra les actions déjà entreprises et pour les compléter il entend :

- considérer un réaménagement des programmes d'intervention dans les secteurs du livre, du disque et du spectacle ainsi que dans celui du cinéma;
- revoir les programmes d'aide du secteur des métiers d'art, à la suite des grandes révisions de structures enclenchées par les intervenants;
- soutenir davantage les industries culturelles qui offrent un potentiel d'éducation, de diffusion et d'animation;
- soutenir techniquement et financièrement les entreprises qui visent le marché international, notamment avec l'aide de ses services culturels à l'étranger;
- poursuivre les interventions qui favorisent la tenue d'événements majeurs au Québec;
- rendre les œuvres de nos créateurs accessibles au plus grand nombre, malgré la concurrence et l'exiguïté du marché, en réalisant et en rendant disponibles, entre autres, des recherches permettant de mieux saisir les goûts et les habitudes des consommateurs.



# LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES



Photographie: Louise Bilodeau

Foyers de vie culturelle,  
les bibliothèques publiques  
jouent un rôle important  
dans la diffusion de la  
culture.

**E**N RAISON DE LEUR RÔLE dans le domaine de la diffusion de la culture, les bibliothèques publiques occupent une place importante au sein de la vie culturelle du Québec. Au cours du dernier quart de siècle, grâce aux efforts conjoints de l'État et des municipalités, les bibliothèques publiques québécoises ont réalisé des progrès significatifs.

En janvier 1987, la ministre des Affaires culturelles crée la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Elle lui confie le mandat de faire le point sur la situation des bibliothèques publiques au Québec et de proposer des moyens d'assurer la poursuite de leur développement. Six mois plus tard, après une tournée de consultation à travers le Québec, la Commission dépose son rapport sous le titre **Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager**. Ce rapport fait état des faiblesses du réseau des bibliothèques publiques et propose des correctifs. Il démontre, de plus, que la responsabilité du réseau des bibliothèques publiques appartient à la fois à l'État et aux municipalités, ce qui exige un engagement soutenu de chacun des partenaires.

Le Ministère favorise un partage des responsabilités dans ce champ d'intervention. Il considère d'ailleurs que la responsabilité première, en matière de lecture publique, appartient aux gouvernements municipaux, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins de leurs citoyens et qui sont le plus aptes à leur offrir les services requis sur le plan local. Par ailleurs, compte tenu du rôle qu'exercent les bibliothèques publiques en matière de culture, d'éducation et d'information, le Ministère se soucie particulièrement d'aplanir les disparités régionales pour rendre ces services accessibles à tous, sur une base équitable.

L'État reconnaît l'importance de son support et appuie techniquement et financièrement les efforts des municipalités. En outre, il planifie et coordonne le développement d'un réseau harmonieux et efficace, et s'assure que chaque Québécois peut profiter, par l'intermédiaire de sa bibliothèque locale, des mêmes ressources que les usagers des autres institutions participantes.

En 1986, les bibliothèques publiques autonomes – implantées dans les municipalités de plus de 5 000 habitants – et les bibliothèques centrales de prêt – qui rendent des services dans les municipalités de moins de 5 000 habitants – ont dépensé plus de 80 millions de dollars. Ces organismes ont été financés dans une proportion de 75 p. 100 (60,4 millions de dollars) par les municipalités et de 20 p. 100 (16,1 millions de dollars) par le ministère des Affaires culturelles, le reste provenant d'autres sources.

## EN PERSPECTIVE

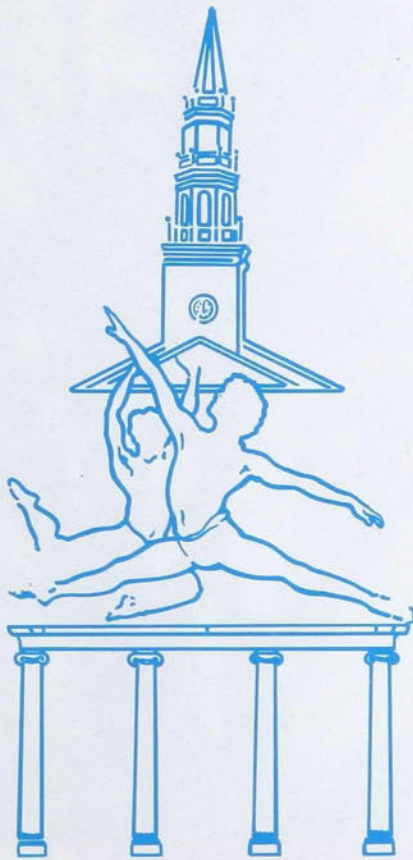
Le ministère des Affaires culturelles se doit donc d'assumer ses responsabilités dans le domaine des bibliothèques publiques. À cette fin, il entend prendre des mesures pour :

- favoriser l'extension des services de bibliothèques publiques aux quelque 900 000 Québécois qui en sont encore privés, en mettant sur pied un programme d'implantation de nouvelles bibliothèques destiné aux municipalités de plus de 5 000 habitants;
- encourager les municipalités à améliorer la qualité des services offerts par les bibliothèques existantes, qu'elles soient autonomes ou affiliées à une bibliothèque centrale de prêt, en leur offrant la possibilité de rajeunir les collections disponibles grâce à une somme de 2,66 millions de dollars qui leur sera versée sous forme d'aide transitoire pour l'achat de livres, et en incitant les bibliothèques à organiser des programmes d'animation susceptibles d'accueillir les jeunes auteurs et de jeunes artistes du domaine des arts d'interprétation;
- accélérer le processus d'informatisation des bibliothèques publiques et le recours à toute nouvelle technologie susceptible de rendre les ressources documentaires plus facilement accessibles aux usagers, en réalisant l'étude sur l'informatisation des bibliothèques publiques autonomes recommandée par la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques et en appuyant le projet d'informatisation des bibliothèques centrales de prêt;
- établir un Secrétariat des bibliothèques publiques dont les ressources seront affectées exclusivement au dossier des bibliothèques publiques et qui offrira, entre autres, des services conseils spécialisés en plus de veiller à l'application de ses lois et règlements et de ses programmes d'aide;
- concevoir des instruments de planification et d'évaluation qui favoriseront le développement de services de bibliothèque publique adaptés aux besoins et aux préoccupations de chaque collectivité desservie;
- augmenter l'aide financière aux bibliothèques en injectant une somme additionnelle de 4,6 millions de dollars qui porte à 20,9 millions de dollars l'aide aux bibliothèques. En plus de ces sommes, l'OPDQ consacre 1,3 million de dollars, répartis sur quatre exercices financiers, à l'informatisation des bibliothèques centrales de prêt;
- réviser la Loi sur les bibliothèques publiques conformément à une des recommandations de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, de façon à la rendre conforme aux nouvelles conditions dans lesquelles doit s'accomplir leur développement.



LE PATRIMOINE  
LA MUSÉOLOGIE  
LES INSTITUTIONS  
LES RÉGIONS  
LES CRÉDITS  
LE MINISTÈRE  
DES AFFAIRES  
CULTURELLES

OFF  
A32 A1  
A51

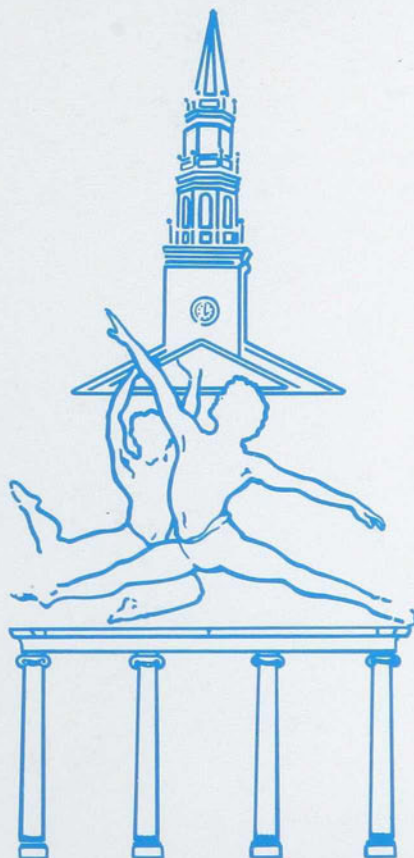


Parler d'affaires culturelles, c'est parler à la fois des artistes créateurs professionnels et des jeunes artistes, c'est parler des auteurs et de leurs droits, de programmes d'aide et de développement, des arts d'interprétation et des arts visuels, de patrimoine, d'archives, de muséologie, de cinématographie et de lieux privilégiés de diffusion; parler d'affaires culturelles, c'est aussi parler de production, de promotion et de diffusion individuelle ou de groupes tout autant que de conservation et de mise en valeur de biens culturels.

Québec 

OFF  
A32A1  
A51

# LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES



Parler d'affaires culturelles, c'est parler à la fois des artistes créateurs professionnels et des jeunes artistes, c'est parler des auteurs et de leurs droits, de programmes d'aide et de développement, des arts d'interprétation et des arts visuels, de patrimoine, d'archives, de muséologie, de cinématographie et de lieux privilégiés de diffusion ; parler d'affaires culturelles, c'est aussi parler de production, de promotion et de diffusion individuelle ou de groupes tout autant que de conservation et de mise en valeur de biens culturels.



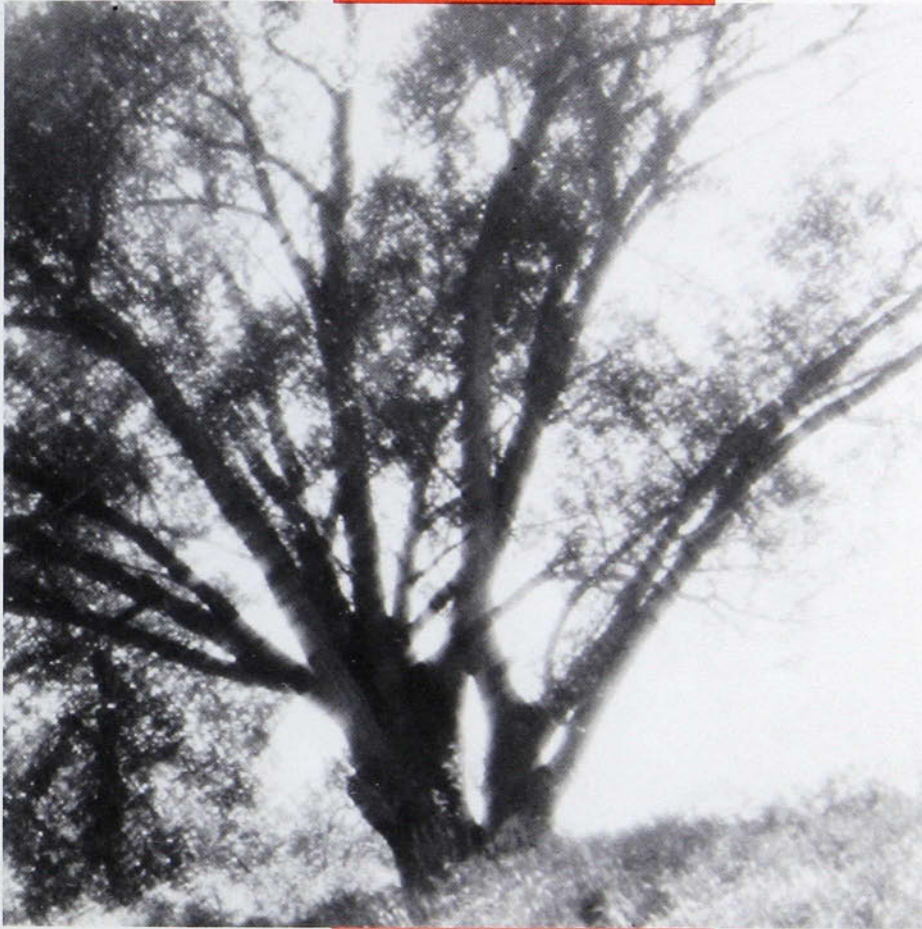
Québec 

**L'**OPÉRATION BILAN – ACTIONS – AVENIR trace le bilan de nombreuses activités du ministère des Affaires culturelles. Elle fait le point sur la situation actuelle et entretient les partenaires du Ministère et la population des projets à réaliser. Elle circonscrit les grands défis autour desquels s'articulent les investissements consentis.

On y retrouve essentiellement les intentions du Ministère à l'égard des **artistes et des créateurs**, ses efforts particuliers de **promotion des jeunes artistes**, ses projets d'aide aux **industries culturelles**, son engagement dans les **arts d'interprétation**, l'essentiel de sa position comme suite aux recommandations de la Commission d'étude sur **les bibliothèques publiques**, ses orientations à l'égard de l'établissement d'un réseau d'**équipements culturels** et à l'égard de la **muséologie**, composantes indispensables de la diffusion de la culture, le rôle qu'il entend jouer dans le développement de la **culture en région** et finalement les efforts consentis pour la conservation et la mise en valeur du **patrimoine**.



# LES CRÉDITS



Photographie : Claire Dufour

Des crédits supplémentaires de 47 millions de dollars pour l'essor de la culture depuis 1986-1987 : un taux de croissance de 28%.

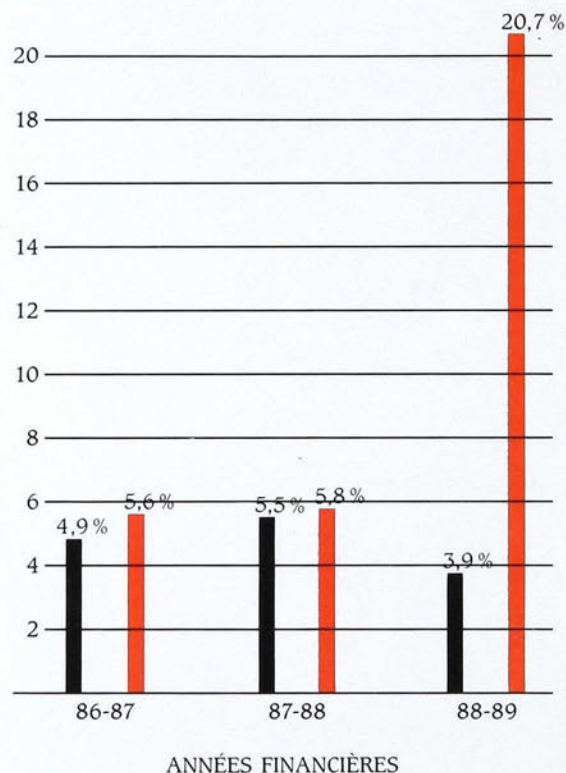
Québec 

## ÉVOLUTION DES CRÉDITS DEPUIS 1986-1987

**L**ES CRÉDITS réservés à la culture ont connu une progression importante depuis l'exercice financier 1986-1987. Plus de 47 millions de dollars supplémentaires soutiennent et favorisent le développement. Cette somme comprend les 5 millions de dollars tout récemment accordés au ministère des Affaires culturelles et destinés à la promotion des jeunes artistes. Au cours des trois dernières années, les crédits alloués au Ministère ont connu une croissance de 28 p. 100.

Pour l'exercice financier 1988-1989, les crédits du Ministère atteignent plus de 220 millions de dollars, ce qui représente une hausse substantielle par rapport à ceux qui lui ont été consentis dans les années antérieures. Cette augmentation est aussi nettement supérieure à celle du budget total du gouvernement du Québec et témoigne d'une volonté ferme de doter progressivement le secteur culturel des ressources financières susceptibles d'assurer son essor. À cet égard, le graphique de la croissance des crédits est éloquent.

### CROISSANCE DES CRÉDITS\* TAUX ANNUEL



■ Gouvernement du Québec  
■ Affaires culturelles

\* Crédits en début d'année.  
Source : *Livre des crédits*, Gouvernement du Québec.

**CRÉDITS DU MINISTÈRE ET BUDGET DE L'ÉTAT  
1986-1987 à 1988-1989**

<b>Années</b>	<b>Ministère (000 \$)</b>	<b>Croissance (%)</b>	<b>Gouvernement du Québec (000 \$)</b>	<b>Croissance (%)</b>
1986-1987	172 475,3	5,6	28 750 000,0	4,9
1987-1988	182 496,8	5,8	30 325 000,0	5,5
1988-1989	220 200,0	20,7	31 516 400,0	3,9

**AU BUDGET 1988-1989, DES CRÉDITS SUBSTANTIELS**

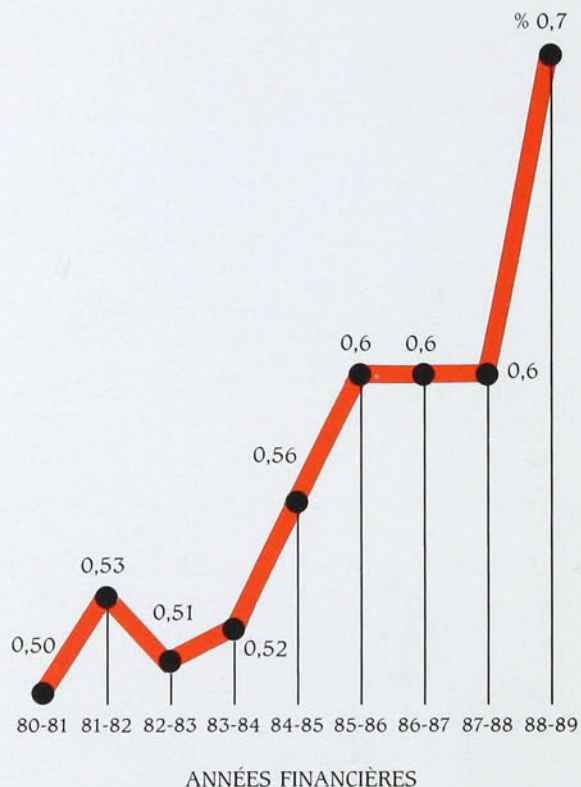
Le budget 1988-1989 permet au Ministère de consacrer à ses clientèles près de 28 millions de dollars en crédits additionnels répartis à la fois entre les programmes gérés par le Ministère et ses institutions nationales et les services offerts par les organismes gouvernementaux relevant de la ministre des Affaires culturelles.

	(000 \$)
<b>Ministère des Affaires culturelles</b>	16 281,6
■ Bibliothèques publiques (développement et amélioration des collections)	4 250,0
■ Bourses aux artistes	2 000,0
■ Aide au développement et à la diffusion des arts d'interprétation	4 000,0
■ Promotion des jeunes artistes et créateurs	3 500,0
■ Archives nationales	500,0
■ Bibliothèque nationale	500,0
■ Indexation des programmes	1 531,6
<b>Organismes gouvernementaux relevant de la Ministre</b>	11 525,6
■ Cinéma	1 000,0
■ Ouverture du Musée de la Civilisation	6 700,0
■ Mise en place de la Commission de reconnaissance	683,8
■ Promotion des jeunes artistes et créateurs	1 500,0
■ Indexation	1 641,8
<b>CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES :</b>	<b>27 807,2 \$</b>

Les crédits du Ministère représentent maintenant 0,7 % de l'ensemble des crédits du gouvernement du Québec: un raffermissement significatif en comparaison des derniers exercices financiers.

Un regard sur l'évolution du pourcentage des crédits du Ministère par rapport aux crédits de l'État depuis 1980-1981 permet de constater que c'est entre les exercices 1987-1988 et 1988-1989 que la croissance a été la plus remarquable, pour une seule année. Cette forte majoration des crédits traduit l'importance qui est accordée à la culture au sein du gouvernement du Québec.

#### CRÉDITS\* DU MINISTÈRE PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ÉTAT 1980-1981 à 1988-1989



\* Crédits en début d'année.

Source: *Livre des crédits*, Gouvernement du Québec.



# LES RÉGIONS ET LA CULTURE



Photographie : Claire Dufour

Le développement culturel  
repose sur l'accessibilité  
de la culture à toute la  
population du Québec ;  
une mission à partager.

Québec 

**R**ENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE à toute la population du Québec et à la fois susciter l'émergence de diverses formes d'expression artistique, encourager le développement des nombreux talents qui existent partout au Québec et soutenir la diffusion et la promotion de leurs réalisations, assurer le rayonnement de notre métropole, Montréal, et celui de la capitale, Québec, dans le développement culturel du Québec, voilà certaines des préoccupations majeures du ministère des Affaires culturelles.

La clé pour réaliser ces objectifs réside d'abord dans la mise en place d'un réseau d'équipements culturels diversifiés et adaptés aux besoins et aux réalités des différents milieux en vue de permettre la réalisation d'activités de développement, de création, de production et de diffusion dans toutes les régions du Québec. Cela suppose également un soutien technique et financier approprié, mais par-dessus tout, l'engagement et la concertation de tous les paliers de gouvernement et de tous les intervenants.

Pour vivre et se développer, la culture doit trouver preneurs et maîtres d'œuvres dans les différents milieux. Tout en assumant son rôle de chef de file, le Ministère se veut le partenaire des municipalités d'abord et, aussi, des autres instances régionales, le pilier du développement dans les régions. Il participe donc activement aux sommets régionaux. Les producteurs et diffuseurs régionaux de même que les organismes qui se consacrent aux produits culturels sont aussi un moteur du développement culturel et doivent être soutenus et encouragés par le Ministère.

Le Ministère est ainsi présent dans toutes les régions administratives du Québec par ses directions régionales qui assurent l'aide technique et la gestion des programmes d'aide financière, par ses centres d'archives qui assurent la conservation et l'accessibilité de ce patrimoine public et qui soutiennent les archives privées. Il est aussi présent dans quelques régions par ses conservatoires. Ainsi, les artistes et les créateurs, de même que les partenaires du Ministère ont-ils plus facilement accès aux services de ce dernier et ont-ils l'assurance que les réalités régionales seront mieux connues et prises en compte lors de l'élaboration de ses divers programmes et politiques.

La population peut aussi compter sur les efforts du Ministère pour que des événements artistiques majeurs et les collections nationales leur soient de plus en plus accessibles.

## LES ACTIONS

Concrètement, les interventions du Ministère en région lui ont permis, au cours des deux dernières années :

- d'aider financièrement 250 organismes en théâtre, musique, danse et arts multidisciplinaires pour leur fonctionnement et la réalisation de projets de formation, de création, de production ou de diffusion de spectacles. Plus de 3 000 représentations en arts de la scène ont ainsi pu être offertes à quelque 800 000 spectateurs chaque année. Quatorze camps musicaux permettent à 3 500 jeunes Québécois de s'initier à la musique ou de parfaire leur formation musicale;
- d'aider également 85 organismes qui se consacrent à la recherche, à la production et à la diffusion de produits culturels en arts visuels. Ce sont des centres régionaux et des associations régionales d'artistes, des galeries d'art et des ateliers communautaires;
- de permettre à 600 créateurs et créatrices professionnels du domaine des arts et des lettres de réaliser des projets innovateurs;
- de contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel. À ce titre, 125 propriétaires d'immeubles classés monuments historiques ou situés dans un site ou un arrondissement historique ont ainsi reçu une aide financière pour les travaux d'entretien ou de restauration. Cent vingt municipalités ou organismes sans but lucratif, mandatés par elles pour réaliser divers projets visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, ont bénéficié du programme d'aide aux municipalités et 80 sociétés d'histoire, comités de conservation, corporations d'animation de sites historiques et associations touristiques régionales se sont prévalus du programme d'aide aux organismes du patrimoine;
- de soutenir l'action des conseils régionaux de la culture, organismes-conseils mis sur pied et financés par le Ministère, et de collaborer avec eux;
- de s'engager dans le cadre des sommets régionaux à contribuer à la réalisation d'une vingtaine de projets à caractère régional.

## EN PERSPECTIVE

Poursuivant la réalisation de son engagement à favoriser le développement des ressources culturelles dans les régions et à contribuer à les rendre accessibles à un plus large public, le Ministère entend :

- offrir un soutien accru aux regroupements régionaux d'intervenants dans le secteur du livre;
- favoriser la mise en place de réseaux régionaux et interrégionaux de diffusion de spectacles;
- accroître l'aide accordée aux diffuseurs de spectacles en région;
- soutenir des activités d'animation de lecture partout sur le territoire;
- augmenter les crédits affectés aux bourses de création pour la relève et aux organismes en arts d'interprétation de l'extérieur de Montréal;
- assurer l'accès aux bibliothèques publiques à la population qui en est dépourvue;
- accroître l'accès aux événements et aux produits culturels majeurs dans les régions, notamment par des tournées d'artistes et de collections.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des**  
**Affaires culturelles**

# LES INSTITUTIONS NATIONALES



Photographie: Claire Dufour

Vouées à la mise en valeur  
du patrimoine littéraire  
et archivistique et à la  
formation professionnelle  
en musique et en art  
dramatique.

Québec 

**L**E MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES a la responsabilité de deux institutions nationales chargées de la protection et de la mise en valeur du patrimoine national, littéraire et archivistique, et d'un réseau d'établissements de formation professionnelle de niveau supérieur en musique et en art dramatique. Ce sont la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et les conservatoires de musique et d'art dramatique.

## LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

La Bibliothèque nationale est une institution vouée à l'acquisition, à la conservation, à la diffusion et à la promotion du patrimoine documentaire québécois publié. Elle est devenue avec les années un instrument privilégié du rayonnement de l'identité culturelle québécoise. Les années 1986-1988 ont marqué un tournant significatif dans les orientations de la Bibliothèque nationale qui s'est donné un objectif prioritaire de diffusion: mieux faire connaître ses services et ses ressources documentaires et les rendre plus accessibles à l'ensemble de la société québécoise ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

Plusieurs moyens ont été privilégiés pour atteindre cet objectif: optimisation des ressources, intensification du programme de publication et d'expositions, production et diffusion d'un nouveau matériel d'information au Québec et à l'étranger, mise sur pied d'un programme de visites et de stages, création d'un bulletin destiné aux partenaires du réseau documentaire de la Bibliothèque nationale.

Sur le plan de la coopération internationale, des liens sont déjà établis avec des institutions similaires de l'Algérie et du Maroc; de plus, en vertu d'une entente avec le Centre national de la recherche scientifique de France, la Bibliothèque nationale coordonne désormais au Québec la préparation d'une bibliographie internationale sur l'Amérique latine.

## EN PERSPECTIVE

Dans la foulée des actions entreprises, le Ministère entend:

- augmenter l'accessibilité des services offerts au public: dès septembre prochain, les portes de la Bibliothèque nationale seront ouvertes deux soirs par semaine. Dans le même esprit, le regroupement des services et leur réinstallation dans un seul édifice, au centre-ville, facilitera l'accès à l'ensemble des services et des collections. Enfin, la banque de données s'enrichira des 25 000 livres de l'édition relative au Québec, élargissant ainsi ses services aux chercheurs.
- soumettre un projet de loi à l'Assemblée nationale pour donner à la Bibliothèque nationale le statut d'organisme autonome qui lui permettra d'exercer davantage son rôle de chef de file du réseau documentaire québécois et de dépositaire de tout document publié au Québec.

## LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Les Archives nationales du Québec sont le lien qui rapproche la société québécoise de son passé... et aussi de son avenir. Elles sont dépositaires du patrimoine le plus universel, le plus diversifié et le plus révélateur des progrès et des valeurs de la collectivité. Leur mandat comprend non seulement la gestion des archives du gouvernement et des tribunaux mais aussi le soutien aux organismes décentralisés et aux détenteurs privés de fonds d'archives importants.

### DES ACTIONS

Traditionnellement, les services d'archives se chargeaient de livrer le passé à la connaissance des chercheurs. Une nouvelle dimension s'ajoute à leur mission: elles s'assurent que nos descendants auront une vision juste du Québec de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Avec la collaboration des 4 000 organismes publics et parapublics qui couvrent le territoire, les Archives nationales identifient les documents qui révéleront ce qu'auront été notre gouvernement, nos tribunaux, nos écoles, nos hôpitaux, nos municipalités. Ce faisant, elles participent à l'assainissement de la gestion documentaire des organismes: 2 400 d'entre eux se sont déjà prévalus de leurs services.

Réparties dans 9 villes, les Archives nationales prêtent chaque année à 33 000 chercheurs 60 000 dossiers ou documents tirés de leurs 25 kilomètres de documents écrits, 6 millions de photographies, 600 000 cartes et plans, 35 000 heures d'enregistrements sonores, 8 000 films et 10 000 microfiches.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur les Archives nationales, l'analyse des calendriers de conservation s'est poursuivie.

En 1986-1987 et 1987-1988, les Archives ont analysé respectivement 386 et 820 calendriers de conservation des documents d'organismes publics. Le rythme d'analyse visé, qui est de 1 200 calendriers par année, devrait être atteint en 1990. Mentionnons également que soixante-treize organismes privés ont obtenu de l'aide technique et financière au cours des deux dernières années.

De plus, les Archives nationales ont défini les normes qui régissent le versement des archives gouvernementales et le tri des documents à valeur historique. Enfin, elles mènent une opération dont les conséquences seront importantes au cours des prochaines années, à savoir l'analyse de la problématique des archives judiciaires.

### EN PERSPECTIVE

Dans le domaine de l'archivage, le Ministère entend:

- adopter une politique gouvernementale de gestion des documents administratifs et mettre en place des mécanismes d'application;
- définir une politique sur les archives privées afin de développer et de consolider le réseau pour s'assurer que les archives privées d'intérêt national soient bien conservées et plus accessibles au public;
- s'assurer de la prise en charge des archives judiciaires, ce qui implique la recherche de l'intérêt historique, leur récupération, leur inventaire en vue de les rendre accessibles aux chercheurs;
- mettre au point des mécanismes d'acquisition d'un type de documents entièrement nouveau, les archives ordinolingues du gouvernement, à la lumière des travaux menés par le ministère des Communications;
- poursuivre sa réflexion sur l'application de la Loi sur les archives et, au besoin, y apporter les modifications appropriées.

## LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La création du Conservatoire de musique en 1942 a permis au Québec d'effectuer un rattrapage remarquable en ce qui concerne la formation des musiciens d'orchestre. Celle du Conservatoire d'art dramatique, en 1954, a joué un rôle important dans l'essor du théâtre québécois. Le réseau comprend 9 établissements : deux sont consacrés à l'art dramatique, à Québec et à Montréal, et sept sont consacrés à la musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Québec et Montréal.

Quelque 1 200 élèves étaient inscrits dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1987-1988. Plus de 200 récitals et concerts regroupant élèves et professeurs à travers le réseau font l'objet d'une présentation publique à chaque année. Au printemps 1988, pour la troisième année consécutive, grâce à l'appui exceptionnel de Bell Canada, un orchestre symphonique formé d'élèves de tous les conservatoires effectuera une tournée de concerts au Québec et se fera même entendre à Ottawa et à Boston.

En art dramatique, quelque 70 élèves étaient inscrits dans les deux établissements de Montréal et Québec en 1987-1988. Chaque établissement a présenté au public au cours de l'année scolaire quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie comprenant à la fois des créations québécoises et des œuvres du répertoire.

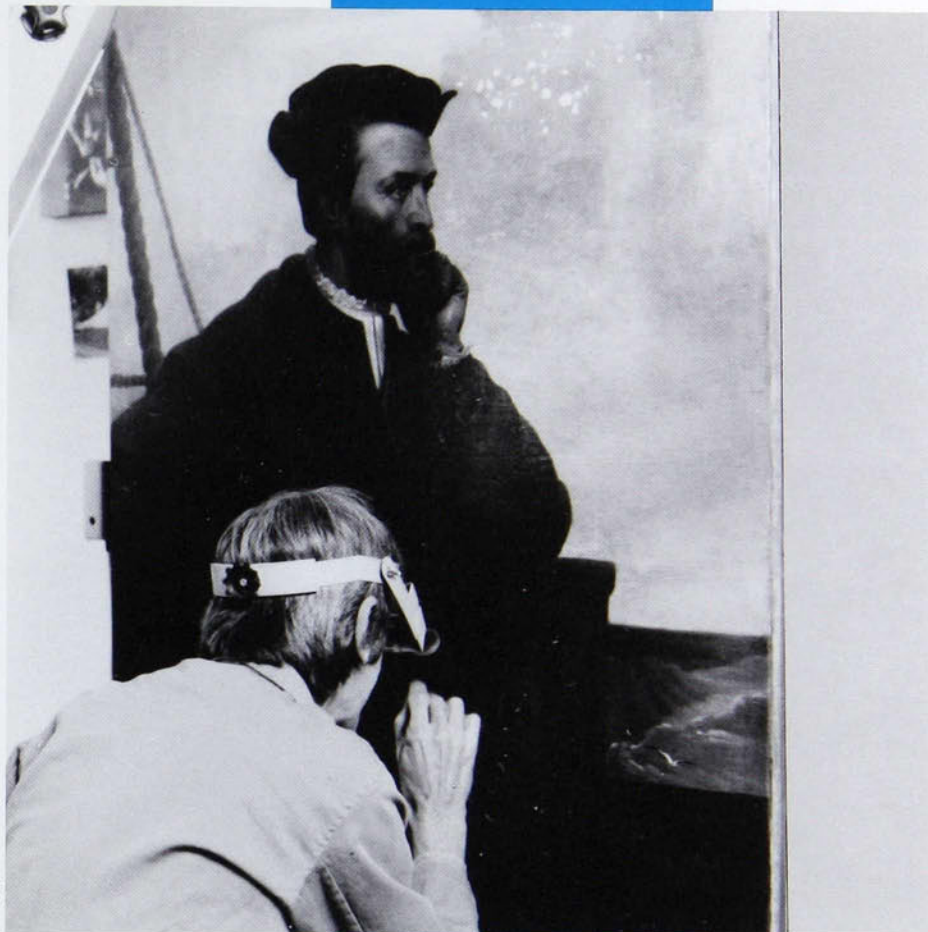
Il importe de rappeler que la formation qui est dispensée par les conservatoires est de niveau professionnel; le Conservatoire de musique offre aussi, selon les besoins, une formation préparatoire, alors que l'admission au Conservatoire d'art dramatique présuppose l'obtention du diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. L'admission se fait par voie de concours.

## EN PERSPECTIVE

Pour consolider le rôle primordial des conservatoires, le Ministère entend :

- revoir la mission qu'il leur a confiée lors de leur création et, au besoin, mettre à jour la loi qui les régit. Parallèlement à cet effort, une réflexion s'est engagée avec les intervenants de ces milieux dans l'optique d'une concertation accrue;
- participer activement à la réflexion entreprise au Québec sur l'avenir de la formation artistique, notamment à l'occasion du « Sommet sur l'avenir de la formation musicale » organisé par la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMÉQ);
- remettre en place un mécanisme de concertation entre les divers partenaires gouvernementaux dans ce domaine, notamment le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.





Photographie : Jean-Guy Kerouac

Le développement et le rayonnement de nos grandes institutions muséologiques passent par les efforts concertés de tous les intervenants.

**L**A MUSÉOLOGIE au Québec a connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. Le budget consacré au réseau des musées privés et aux grandes institutions, qui atteint maintenant plus de 32 millions de dollars, démontre l'importance que le Ministère accorde à ces lieux par excellence de diffusion et de promotion de la culture. À ces budgets s'ajoutent des investissements importants en immobilisations, notamment pour l'agrandissement du Musée du Québec et du Musée des beaux-arts ainsi que pour le déplacement du Musée d'art contemporain.

La concertation de tous les intervenants, tant gouvernementaux que privés, a été déterminante pour le développement de nos grandes institutions muséologiques et, par le fait même, pour assurer à celles-ci le rayonnement international qui leur revient.

## BILAN

L'action du Ministère s'est concrétisée par des programmes d'aide financière destinés à la création ou à l'amélioration des équipements, au fonctionnement des organismes, à la conservation des collections, au perfectionnement et à la formation du personnel et par une aide financière spéciale à la tenue d'événements d'envergure internationale.

Ainsi, le programme d'aide aux équipements a favorisé l'implantation et l'amélioration d'un certain nombre d'établissements, en tenant compte de la répartition géographique et du bassin de population. Le réseau des musées privés et centres d'expositions subventionnés par le ministère des Affaires culturelles compte présentement trente-neuf musées et dix-huit centres d'expositions.

En matière de conservation et de restauration, le Centre de conservation de Québec joue un rôle fondamental auprès de l'ensemble de la communauté muséale. Au-delà de 1 500 objets, en provenance des musées d'État, des musées privés accrédités et de propriétaires de biens culturels ont été restaurés au cours des deux dernières années.

L'évolution considérable qu'a connue le secteur muséologique québécois a incité une prestigieuse organisation internationale, l'ICOM (International Committee of Museum) à tenir son congrès annuel à Québec en 1992. Cette rencontre de spécialistes sera une tribune intéressante de confrontations d'idées et d'échanges de points de vue sur le devenir de la muséologie.

D'autre part, la création par le Ministère d'une deuxième catégorie d'institutions muséales agréées officiellement et désignées comme « institutions muséales reconnues d'intérêt culturel » va favoriser les échanges entre celles-ci et d'autres institutions muséales québécoises, canadiennes et étrangères.

Enfin, signalons que les expositions d'envergure présentées dans les musées d'État ne sont pas sans avoir des retombées intéressantes sur les plans culturel et économique; ce fut le cas pour l'exposition sur les Impressionnistes présentée au Musée du Québec en 1986, exposition qui aura attiré plus de 100 000 visiteurs.

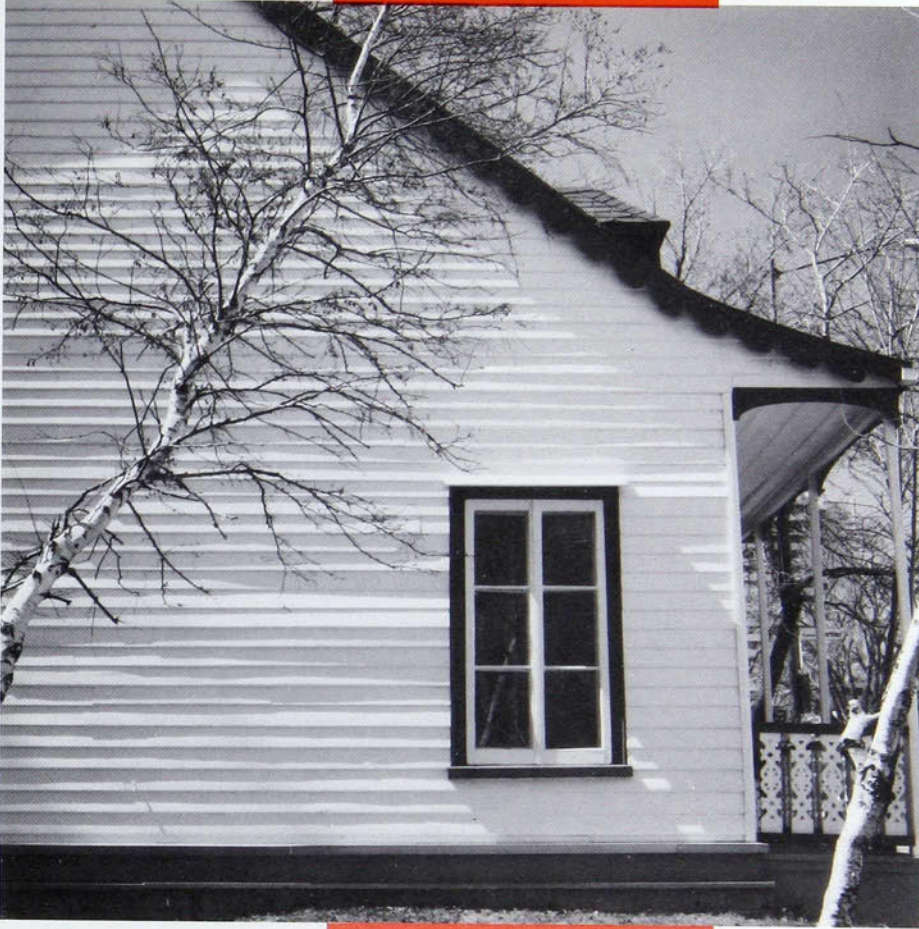
## EN PERSPECTIVE

Pour poursuivre plus avant dans sa mission muséologique, le Ministère entend :

- assurer l'ouverture du Musée de la Civilisation à Québec à l'automne 1988, l'agrandissement du Musée du Québec et du Musée des beaux-arts et la réinstallation du Musée d'art contemporain au centre-ville de Montréal;
- accorder la priorité aux actions visant la diffusion et la circulation des œuvres des artistes québécois dans l'ensemble du réseau;
- terminer le bilan de ses interventions et présenter d'ici 1989 un plan de consolidation des musées qui proposera entre autres des moyens visant à inciter les partenaires locaux à partager avec le gouvernement la responsabilité des actions muséologiques sur leur territoire;
- adopter une approche dynamique en vue de trouver une solution à l'actuelle problématique de la conservation et de la restauration des œuvres de notre patrimoine muséologique.



Gouvernement du Québec  
**Ministère des**  
**Affaires culturelles**



Photographie: Claire Dufour

Révéléateur de l'identité québécoise et important facteur économique.

**T**OUS LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX du Québec, évocateurs du passé, alimentent quotidiennement notre vie culturelle. Il suffit de mentionner le nom d'une maison, d'un site ou d'un arrondissement reconnus ou classés par le ministère des Affaires culturelles pour faire revivre un chapitre de notre histoire.

Si le patrimoine est considéré comme un bâtisseur d'identité ou une ressource culturelle, il se révèle aussi de plus en plus un facteur économique important. La mise en valeur des divers éléments patrimoniaux suscite des actions créatives, innovatrices telles que des projets de recherche, de diffusion, de promotion qui génèrent des retombées économiques intéressantes.

Dans la perspective du développement de cette ressource culturelle et économique qu'est le patrimoine, est-il nécessaire de dire qu'il importe doublement d'en assurer la protection. C'est ici qu'intervient la Loi sur les biens culturels dont les objectifs très précis sont de sauvegarder, de mettre en valeur et de diffuser les biens culturels reconnus ou classés par le Ministère. Pour ce faire, le ministère des Affaires culturelles maintient des liens étroits avec de nombreux intervenants municipaux, avec des organismes privés et avec d'autres ministères dans le but de collaborer avec eux aux travaux d'expertise et dans le but de parvenir à une sensibilisation collective aux richesses patrimoniales.

Le Ministère a versé aux municipalités, en 1986 et 1987, une somme de 14,6 millions de dollars pour assurer la protection et la mise en valeur de leur patrimoine; durant la même période les organismes ont reçu 1,3 million de dollars pour promouvoir le patrimoine par des activités de recherche et de diffusion; l'aide à la restauration d'immeubles historiques ou situés dans des sites et des arrondissements historiques s'élève à 9,6 millions de dollars.

Un peu plus de 25 millions de dollars ont ainsi été consacrés au parc immobilier patrimonial.

## EN PERSPECTIVE

Pour consolider et poursuivre le développement du patrimoine, le Ministère entend:

- définir une nouvelle politique du patrimoine après consultation des groupes et des organismes concernés à l'automne 1988;
- introduire, nonobstant cette période de réflexion, un nouveau programme d'aide portant sur la recherche, l'animation et la diffusion en matière de patrimoine, dans le but de répondre aux besoins majeurs qui requièrent une action rapide;
- renouveler les ententes qui le lient à la Ville de Montréal pour le développement du Vieux-Montréal; dans le même esprit, amorcer les discussions avec la Ville de Québec pour renouveler l'entente qui se termine en 1990;
- poursuivre la gestion de ses programmes d'aide aux municipalités, aux organismes, aux individus et continuer les expertises relatives aux demandes de statut pour des biens à valeur historique et culturelle.





BNQ



000 467 075

